

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION  
DE L'HONORABLE NOËL A. KINSELLA,  
PRÉSIDENT DU SÉNAT**

**À L'OCCASION D'UNE VISITE DES PARTICIPANTS AU  
PROGRAMME D'ÉTUDES DES HAUTS FONCTIONNAIRES  
PARLEMENTAIRES**

**SALLE À MANGER DU PRÉSIDENT, OTTAWA  
LE 2 OCTOBRE 2014**

Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue aujourd'hui au Parlement et dans la salle à manger du Président. La salle magnifique où nous nous trouvons est empreinte de l'histoire canadienne, et j'aimerais attirer votre attention sur l'épigraphe latine gravée dans les boiseries qui ornent le haut du mur sud : *sapere aude*, ce qui signifie « Osez être sage ». Ce sont les paroles du poète romain Horace, qui les a écrites il y a plus de deux mille ans. Ces mots demeurent d'une grande pertinence aujourd'hui. Ils soulignent le courage dont il faut faire preuve pour aborder les défis sous un angle différent et pour trouver des solutions novatrices aux problèmes d'aujourd'hui et de demain.

Tout cela m'amène à vous parler brièvement de l'histoire du Canada et, en particulier, des origines du Sénat en tant qu'institution et de son rôle. Et pour ceux d'entre vous qui se posent la question, il y aura peut-être un test à la fin.

En 1864, à la Conférence de Québec, les Pères de la Confédération ont jeté les bases de ce qui allait devenir, quelques années plus tard, le Parlement du Canada. Ils se sont inspirés du modèle britannique, qu'ils ont adapté à la réalité canadienne et qu'ils ont doté du pouvoir de légiférer pour que règnent « la paix, l'ordre et le bon gouvernement ».

Le Parlement du Canada est formé de trois éléments : la Couronne; le Sénat, dont les membres sont nommés; et la Chambre des communes, dont les membres sont élus.

Le Sénat compte aujourd'hui 105 membres issus de divers milieux et représentant toutes les provinces et tous les territoires.

Le rôle principal du Sénat consiste à servir de contrepoids pour la gouvernance de notre fédération.

Cette quête constante d'équilibre transparait dans toutes les activités des sénateurs, ainsi que dans les trois principaux rôles de cette institution : son rôle de représentation, son rôle d'enquête et son rôle législatif.

Dans l'exercice de son rôle de représentation, le Sénat est le reflet de la mosaïque régionale et culturelle du Canada. Il représente toutes les régions et les provinces du Canada, et plus de la moitié des sénateurs représentent les régions les moins peuplées du pays. Les trois peuples fondateurs du Canada — les Autochtones, les Anglais et les Français — sont représentés au Sénat, tout comme plusieurs des communautés ethniques de notre pays.

Plus de 30 % des sénateurs sont des femmes, la proportion la plus élevée de toutes les chambres hautes au monde. Ainsi le Sénat compte actuellement 35 sénatrices. La représentation, cependant, ne se limite pas uniquement aux circonscriptions géographiques. Certains sénateurs se font aussi les porte-parole d'autres groupes, par exemple, les anciens combattants, les aînés, les jeunes ou même les prisonniers.

Le deuxième rôle du Sénat est celui de faire enquête. De nombreux sénateurs sont choisis parce qu'ils ont fait preuve de leadership au sein de leur collectivité. Ils mettent à profit leurs vastes connaissances et leur expérience dans leur travail d'examen, de sensibilisation et d'enquête pour connaître l'avis des Canadiens sur une vaste gamme de questions. Une grande partie de leur travail d'enquête s'effectue au sein des comités sénatoriaux.

Souvent désignés comme « le cœur et l'âme du Sénat », les comités attirent l'attention sur les questions sociales, politiques et économiques qui sont importantes pour le Canada et ses citoyens.

Les comités tiennent des audiences pour recueillir toute l'information sur la question à l'étude et convoquent ministres, fonctionnaires, spécialistes, organisations et particuliers pour leur poser des questions qui ne sont pas toujours faciles. Il y a lieu de croire que, concernant des dossiers suscitant la controverse comme l'euthanasie et le suicide assisté, les sénateurs nommés jouissent d'une plus grande marge de manœuvre pour en examiner tous les aspects et tous les points de vue ou y sont peut-être plus disposés que les députés élus de la Chambre des communes.

Ce qui nous amène au troisième rôle du Sénat : son rôle législatif.

Reconnaissant que tout système doit disposer de mécanismes de contrôle et de contrepoids, la Constitution du Canada prévoit que les projets de loi doivent être adoptés séparément par le Sénat et par la Chambre des communes. Cette structure bicamérale fait en sorte que les lois ne sont pas adoptées en vitesse et que les diverses parties ont l'occasion de s'exprimer. Il en résulte habituellement des lois plus efficaces et plus durables. En outre, et c'est un facteur non négligeable, le Sénat peut souvent consacrer plus de temps aux études et aller plus en profondeur.

Dans les faits, le Sénat examine et parfois corrige et améliore les mesures proposées par la Chambre des communes, jouant ainsi son rôle de « chambre de second examen objectif », pour citer sir John A. Macdonald.

À noter que le Sénat peut également proposer des modifications des lois en présentant et en adoptant des projets de loi, tout comme le fait la Chambre des communes. Il ne peut pas, cependant, présenter des projets de loi de finances. Bien entendu, la Chambre des communes doit aussi adopter le projet de loi avant que celui-ci acquière force de loi.

J'aimerais maintenant dire quelques mots au sujet de ma fonction de Président du Sénat. Aux termes du *Règlement du Sénat*, le Président maintient l'ordre et le décorum et tranche les rappels au *Règlement*. Ses décisions peuvent faire l'objet d'un appel.

Le Président est aussi appelé à assumer de nombreuses fonctions diplomatiques au pays et à l'étranger. Recevoir des dignitaires en visite, accueillir officiellement des groupes et des associations, représenter à l'occasion le premier ministre ou des ministres fédéraux, tout cela fait partie des fonctions courantes du Président du Sénat. Le Président est également appelé à se déplacer, notamment pour diriger des délégations parlementaires en visite officielle à l'étranger.

Le Sénat réunit un groupe diversifié et talentueux d'hommes et de femmes qui ont excellé dans une foule de disciplines. C'est une institution politique qui reflète le tissu social de notre nation puisqu'elle accueille des femmes, des Autochtones et des représentants des minorités culturelles, une institution dont l'analyse minutieuse, les débats avisés et les commentaires éclairés soutiennent l'organisation politique canadienne.

Quant à moi, je suis extrêmement fier de faire partie de cette assemblée législative riche d'une longue et noble tradition de représentation et d'enquête.

La bonne gouvernance permet à une société de canaliser ses forces pour le bien commun. Pour cette raison, il est très important que les jeunes de tous les pays soient renseignés sur leur gouvernement afin de pouvoir devenir des citoyens responsables.

Les voyages comme celui que vous effectuez aujourd'hui sont l'occasion de découvrir d'autres pays. Ils favorisent aussi la participation à la vie communautaire, le leadership et la citoyenneté.

C'est pourquoi les programmes comme le Programme d'études des hauts fonctionnaires parlementaires sont si importants. Les participants à ces programmes acquièrent une expérience directe et viennent à mieux comprendre et apprécier l'histoire et la culture d'un pays et les institutions du gouvernement. Cette expérience vous permet, en tant que citoyens informés, de faire encore plus dans votre propre nation.

J'adresse mes meilleurs vœux à tous les participants, passés, présents et futurs, et je vous félicite de votre participation au programme.